



# RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix  
et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets

## LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- O1. Les moyens humains ..... p 4
- O2. Les moyens matériels ..... p 5
- O3. Les moyens financiers ..... p 6 à 8

## LA GESTION DE LA COLLECTE :

- O1. La collecte des déchets ménagers  
et assimilés ..... p 9 & 10
- O2. La collecte sélective ..... p 10 à 12
- O3. La collecte en déchetterie ..... p 13 & 14
- O4. L'évolution des flux ..... p 15

## LA COMMUNICATION :

- O1. Les actions de communication ..... p 15

## EDITO DU VICE-PRÉSIDENT



Rien n'est simple, rien n'est facile en ce monde.

Ceci s'applique aussi au service des Ordures Ménagères de notre CCMG,

malgré le dynamisme, la compétence, la capacité de travail des agents, des chauffeurs, des ripeurs et de leurs responsables.

Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

On a tendance à oublier tout ce qui a déjà été réalisé depuis la création de notre Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de la prise de compétence des O.M par celle-ci :

- 27 sites de containers semi-enterrés sont déjà en fonctionnement sur nos 8 communes ce qui représente la pose de 120 conteneurs.

- à l'automne 2017, il est prévu la mise en place de 47 conteneurs supplémentaires sur 11 sites (7 aménagements et 4 ajustements).

Ceci représente un effort colossal si l'on sait que le coût moyen pour un site de 6 conteneurs est de 50 000 € TTC (50% en génie civil et 50% en fourniture). Il est bon de vous rappeler aussi que tout a été autofinancé, sans recours à l'emprunt ! En ce qui concerne la déchetterie, j'écrivais l'an dernier que les travaux devaient commencer mi-2017, c'était sans compter sur les lenteurs habituelles, qui ne sont pas forcément imputables à l'administration d'ailleurs, mais qui devraient décaler la mise en chantier de ce beau projet d'un an environ (si tout va bien !!)

Pour rappel, le coût de cette future réalisation est estimé à 2 290 000 € HT de travaux.

Mais les problèmes du quotidien proviennent surtout d'un manque chronique de personnel et de l'état du matériel (3 camions dont un qui à 12 ans et qui est à bout de souffle !)

Heureusement, un nouveau camion a été commandé avec 26 tonnes de PTAC au lieu de nos 19 tonnes actuels. Il sera livré en décembre et il faudra bien tenir jusque-là !

Ce qui est désolant dans tout cela c'est que souvent les critiques fusent (containers qui débordent, Nombre de tournées insuffisantes, fréquences inadaptées, propreté des sites...).

Il y aurait bien une solution pour calmer ceux qui râlent, qui réclament, qui contestent : augmenter le nombre d'agents et porter la flotte de camions à 4 au lieu de 3, sans oublier, bien sûr, d'augmenter aussi le coût de la redevance... !

A méditer...

En attendant la prochaine réunion de la commission, je vous souhaite à tous une bonne rentrée.

**Bernard CARTIER**

# LES MONTAGNES DU GIFFRE :

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée illimitée.

- **Population totale :**  
11 850 habitants
- **Superficie :**  
351 km<sup>2</sup>
- **Tissu économique :**  
989 entreprises implantées sur le territoire
- **Emploi :**  
2 222 emplois salariés dans le secteur privé
- **Habitat :**  
4 800 résidences principales  
8 730 résidences secondaires

Source INSEE 2010, 2011 et 2012  
Registre du commerce et des sociétés 74



La Communauté de Communes assure le service d'élimination de déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 8 communes membres.

Ce service comprend :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la gestion de la déchèterie intercommunale et la valorisation des filières.

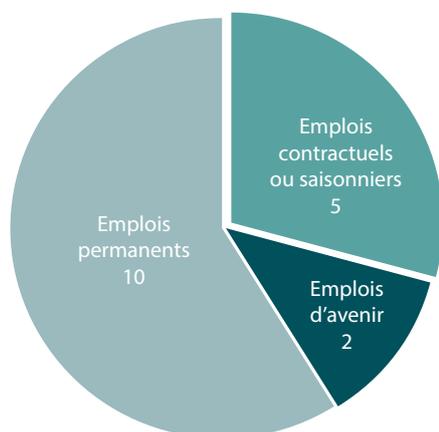
La politique déchets de la Communauté de Communes s'articule autour de deux axes majeurs :

- mettre en œuvre un service public de qualité qui prend en compte les particularités du territoire notamment sa forte vocation touristique qui génère une saisonnalité de l'organisation du service de collecte avec des périodes hautes en hiver et l'été,
- développer un service durable qui participe aux économies de ressources en développant le tri sélectif.

# LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

## O1. Les moyens humains

Nombre d'agents :



Répartition des postes :

COLLECTE :

- 8 agents titulaires
- 5 agents contractuels ou saisonniers
- 2 agents en emploi d'avenir (dont 1 s'est terminé en août 2016)

ADMINISTRATIF :

- 1 agent responsable du service
- 1 agent chargé du suivi de la facturation et de l'accueil des redevables

Formations :

- 3 agents ont suivi une formation CACES de catégorie 4

Avancements et nominations :

- 1 nomination stagiaire
- 1 nomination titulaire
- 7 avancements d'échelon

### Protection complémentaire prévoyance :

Après avoir effectué une mise en concurrence, un contrat groupe a été mis en place au 01/01/2016 avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Une participation financière d'un montant de 10 € par mois est allouée aux agents qui ont justifié de leur adhésion à l'offre.

### Médecine de prévention :

Renouvellement de la convention avec le CDG74 pour le service de médecine prévention.

La Communauté de Communes engagée dans une démarche de prévention des Accidents et de protection de la santé de ses agents a signé une nouvelle convention avec le Centre De Gestion de la Haute-Savoie. L'objectif est de permettre à la CCMG de développer les moyens permettant d'assurer des conditions de travail sécurisées.

Parallèlement, les premières étapes de la mise en œuvre du Document Unique de Sécurité ont été réalisées. Ce document obligatoire dans toutes les entreprises publiques et privées identifie par unité de travail les risques professionnels potentiels et définit les modalités mises en œuvre d'actions correctives.

## ► Perspectives 2017 :

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- Le « RIFSEEP », qui s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitare, a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants dans les 3 versants de la Fonction Publique.

- Ce régime indemnitare est un dispositif qui devrait concerner l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, quelles que soient leur catégorie hiérarchique et leur filière (sauf exceptions prévues par arrêté ministériel à paraître, et sauf filières non soumises au principe de parité telles que la Police municipale).

- Objectif premier de cette nouvelle prime : valoriser principalement l'exercice des fonctions, contrairement à l'ancienne part « résultats » de la PFR liée à l'engagement professionnel ; part qui devient optionnelle et qui prend le nom de « complément indemnitare annuel » (CIA).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste

- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

L'objectif d'amélioration des conditions de travail des agents constitue un enjeu majeur. L'optimisation de l'organisation des tournées de collecte est constante avec une adaptation des circuits pour réduire les points « difficiles » (difficultés de retournement, voies étroites...). Ce travail est mené en concertation étroite avec les communes membres.

Les services de la CCMG vont travailler à l'élaboration d'un plan de prévention des risques professionnels.

## O2. Les moyens matériels

---

Le pôle administratif du service environnement est situé dans les locaux de la Communauté de Communes se situant 508 avenue des Thézières à Tanninges.

Le service collecte est installé sur le site de la déchèterie de Jutteninges à Tanninges.

Le service de collecte compte 3 camions bennes qui parcourent au total 79 697 kilomètres par an et consomment 43 587,36 litres. Le coût global pour le carburant s'élève à 55 331,93 €

## ► Perspectives 2017 :

- Remplacement d'une benne pour la collecte des Ordures Ménagères

- Achat et réparation des bacs publics

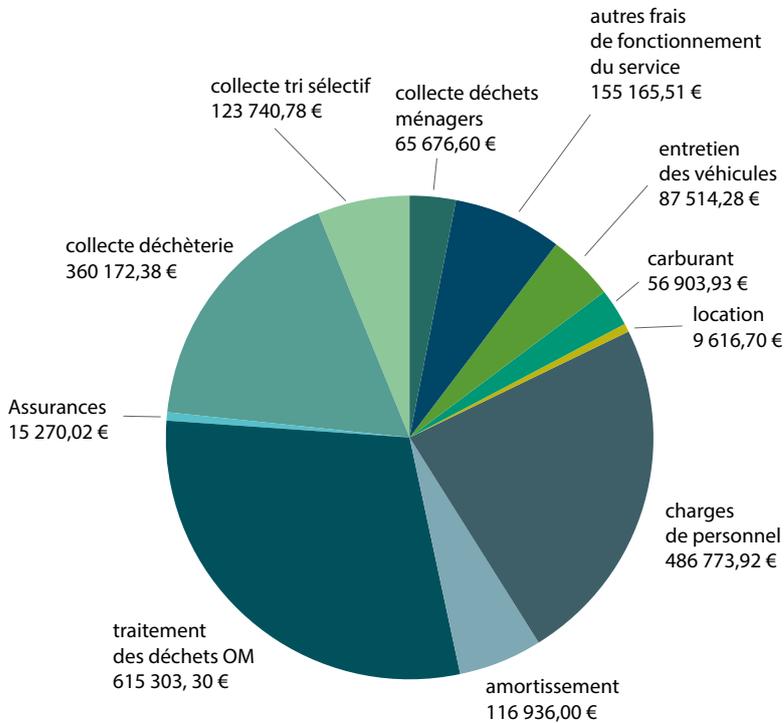
- Nettoyage des bacs, des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) et colonnes aériennes

# O3. Les moyens financiers

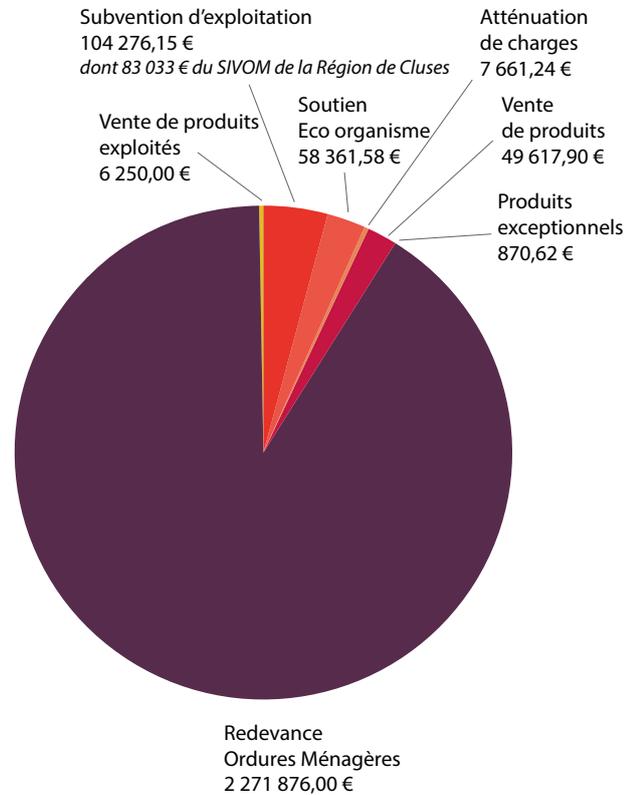
## Le compte administratif du budget OM 2016

### I Section de fonctionnement

DÉPENSES : 2 093 073,42 €

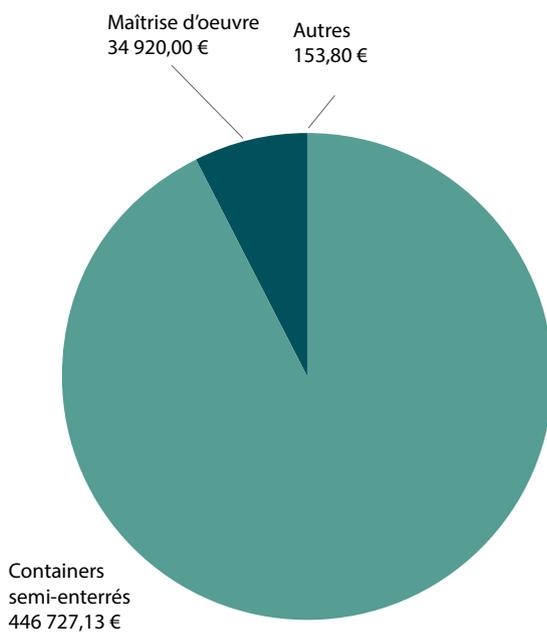


RECETTES : 2 498 913,49 €

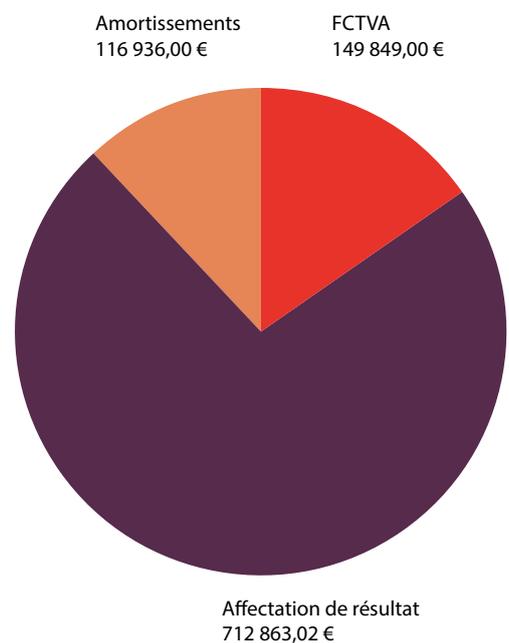


### Section d'investissement

DÉPENSES : 481 800,93 €



RECETTES : 979 648,02 €



## Évolution du budget principal depuis 2014 :

		CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Recettes investissement	67 990,62 €	250 690,23 €	979 648,02 €
	Recettes fonctionnement	2 285 118,70 €	2 397 798,77 €	2 498 913,49 €
	TOTAL	2 353 109,32 €	2 648 489,00 €	3 478 561,51 €
Dépenses Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Dépenses investissement	336 491,91 €	594 198,52 €	481 800,93 €
	Dépenses fonctionnement	2 173 928,47 €	1 945 435,74 €	2 093 073,42 €
	TOTAL	2 510 420,38 €	2 539 634,26 €	2 574 874,35 €

À noter depuis quelques années, la volonté de dégager un excédent d'investissement afin de financer significativement le projet de la nouvelle déchèterie. Cette démarche a été entérinée par le SIMM puis poursuivie par la CCMG.

### Les ressources : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pour 2016, le montant de la redevance a été fixé de la manière suivante :

- Résidence permanente secondaire ou meublé : 160 €
- Résidence meublée inscrit en office de tourisme : 140 €
- Résidence permanente occupée par une personne seule : 80 €
- Hôtel (tarif par chambre) : 30 €
- Hébergement refuge et assimilé (tarif par lit) : 12 €
- Catégorie professionnelle, la redevance est fonction du service assuré : de 80 € à 5 180 €

### Les faits marquants pour 2016 :

Le produit de la redevance des ordures ménagères s'est élevée à 2 271 876 € en 2016 contre 2 213 409 € en 2015. Au total 10 027 factures ont été envoyées.

Le montant de la redevance prend en compte le coût de la collecte du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que l'accès de la déchèterie.

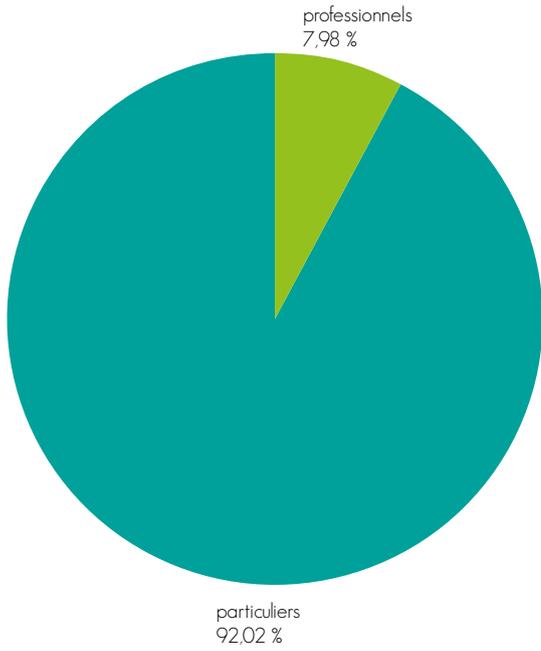
En 2016 un nombre important de relances de facturation a été envoyé par la trésorerie, celles-ci ont permis d'actualiser les bases de la redevance.

Par ailleurs, une note d'information a été réalisée par les services de la CCMG pour permettre d'actualiser les dossiers avant l'envoi des factures (changement de situations, vente du bien facturé, cessation d'activité...).

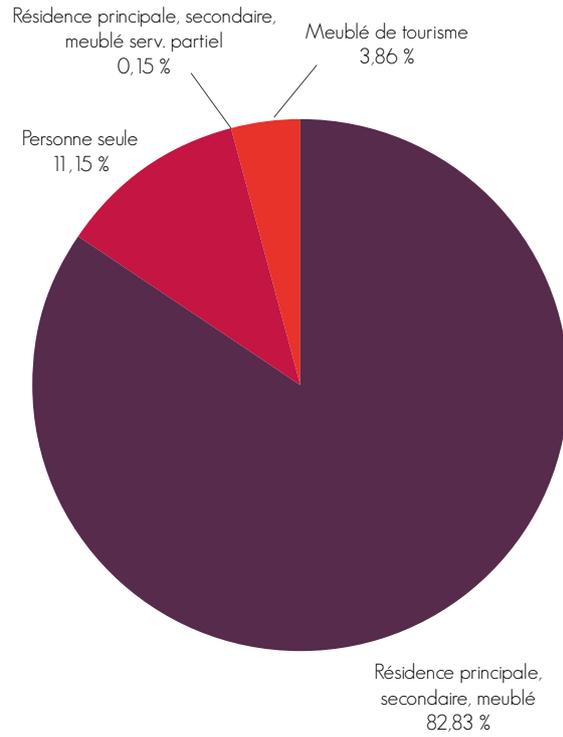
### ► Perspectives 2017 :

La poursuite de la démarche d'actualisation des rôles des ordures ménagères. En effet les nombreux changements de situation nécessitent une vigilance constante afin d'envoyer la facturation adaptée aux contribuables.

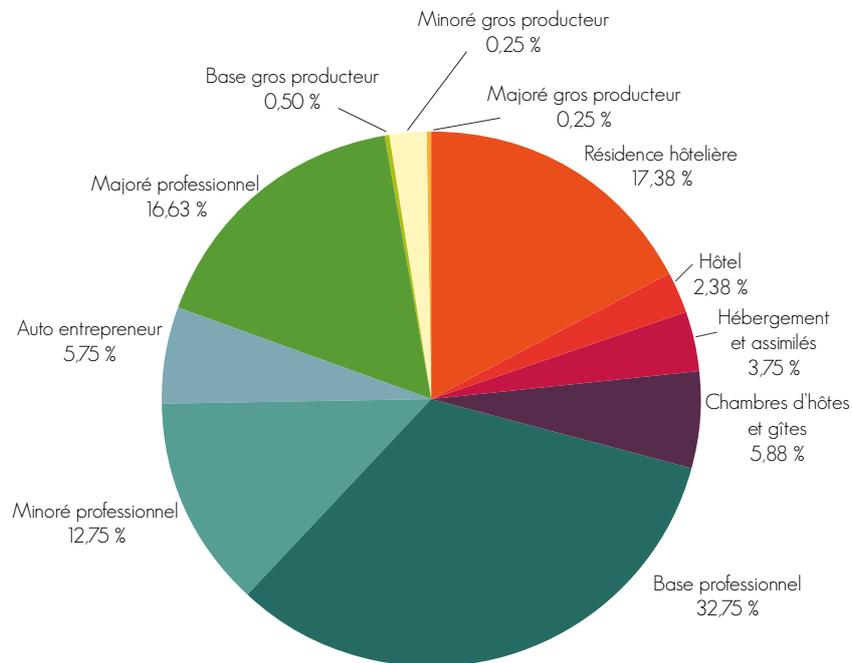
## RÉPARTITION PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS



# O1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

---

Elle s'effectue par camion-benne de manière mixte : porte à porte et points de regroupement.

Porte à porte : les conteneurs et les sacs sont la propriété des usagers.

Points de regroupement :

- ils sont définis, en concertation avec la CCMG, et aménagés, par la commune (construction de cabanes, aménagement de plateforme ...), de telle sorte qu'ils rassemblent les déchets pour les usagers situés en secteurs inaccessibles aux camions-bennes ou trop éloignés (pour optimisation économique dans ce cas) ;
- c'est la CCMG qui est propriétaire du matériel (des conteneurs).

La CCMG installe des points de collecte (OM et tri) en Conteneurs Semi-Enterrés sur les communes membres.

### La fréquence de collecte :

Du fait du caractère touristique du territoire des Montagnes du Giffre, le rythme de collecte est spécialement adapté selon les périodes.

### Les règles de base de collecte :

Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés : utilisation de conteneurs ou de sacs agréés ; les conteneurs doivent être entretenus par leurs propriétaires.

Les circuits et les horaires de collecte doivent être respectés : les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés dans les meilleurs délais après la collecte, ils doivent être présentés en bordure de voie publique (poignées orientées côté route).

Le contenu doit être réglementaire, ne sont pas admis à la collecte des ordures ménagères : le verre et les emballages recyclables (à déposer aux points de tri sélectif), les déchets verts (à déposer en déchèterie, et déchets verts ligneux à déposer à la station d'épuration de Morillon), les huiles de moteur ou végétales (recours à une filière privée pour les professionnels, et à déposer en déchèterie pour les particuliers), pas de cartons, encombrants et gravats (à déposer en déchèterie), pas de « déchets dangereux ».

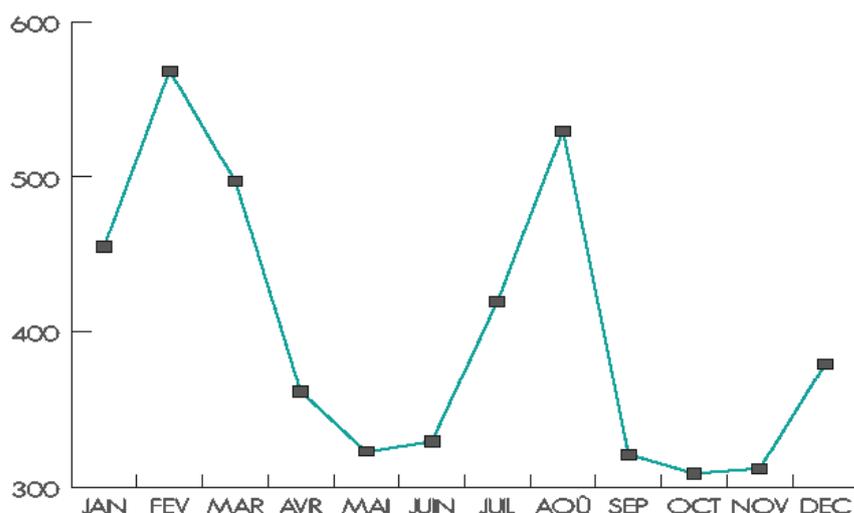
Les déchets issus de l'artisanat, des bureaux et de l'industrie collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont autorisés. Mais, le service ne concerne pas l'élimination des déchets en provenance des activités industrielles ; les industriels contractualisent avec des opérateurs privés pour l'élimination ou la valorisation des déchets industriels banals.

### Le traitement des ordures ménagères :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont amenées à l'usine d'incinération de Marignier, propriété du SIVOM de la Région de Cluses. La CCMG est membre du SIVOM de la Région de Cluses, et il lui a délégué la compétence « traitement ». Cette usine permet d'éliminer les déchets par auto-combustion.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	Ordures ménagères collectées (en tonnes)
JANVIER	454,7
FÉVRIER	568,82
MARS	497,54
AVRIL	361,48
MAI	322,99
JUIN	329,76
JUILLET	419,48
AOÛT	530,12
SEPTEMBRE	320,94
OCTOBRE	308,72
NOVEMBRE	311,96
DÉCEMBRE	379,44
TOTAL	4805,95



> - 0,8 % d'incinération entre 2015 et 2016

## O2. La collecte sélective

La collecte des aires de tri est sous-traitée à une entreprise privée car elle nécessite des camions spéciaux. Le traitement des déchets issus du tri sélectif est délégué, comme pour les ordures ménagères, au SIVOM de la Région de Cluses.

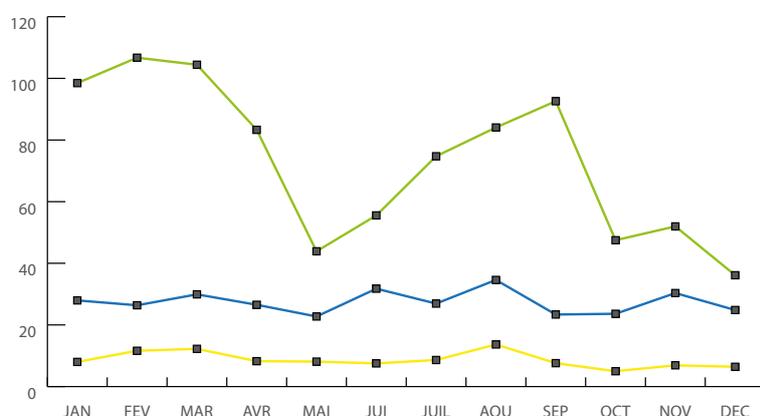
Les usagers doivent déposer dans les points d'apport volontaire (voir liste des points ci-après) :

- les verres,
- les corps creux (flacons en plastique et emballages métalliques),
- les corps plats (papiers, journaux, briques alimentaires, cartonnets).

Les autres déchets (hors amiante et plantes invasives) doivent être déposés à la déchèterie de Juttenging (Taninges).

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	VERRE	CORPS CREUX	CORPS PLATS
JANVIER	98,465	8,000	27,960
FÉVRIER	106,710	11,620	26,380
MARS	104,425	12,240	29,920
AVRIL	83,300	8,240	26,540
MAI	43,890	8,100	22,740
JUIN	55,540	7,520	31,760
JUILLET	74,730	8,620	26,930
AOÛT	84,066	13,660	34,600
SEPTEMBRE	92,582	7,600	23,380
OCTOBRE	47,480	4,980	23,620
NOVEMBRE	51,970	6,900	30,340
DÉCEMBRE	36,125	6,420	24,840
TOTAL	879,283	103,900	329,010



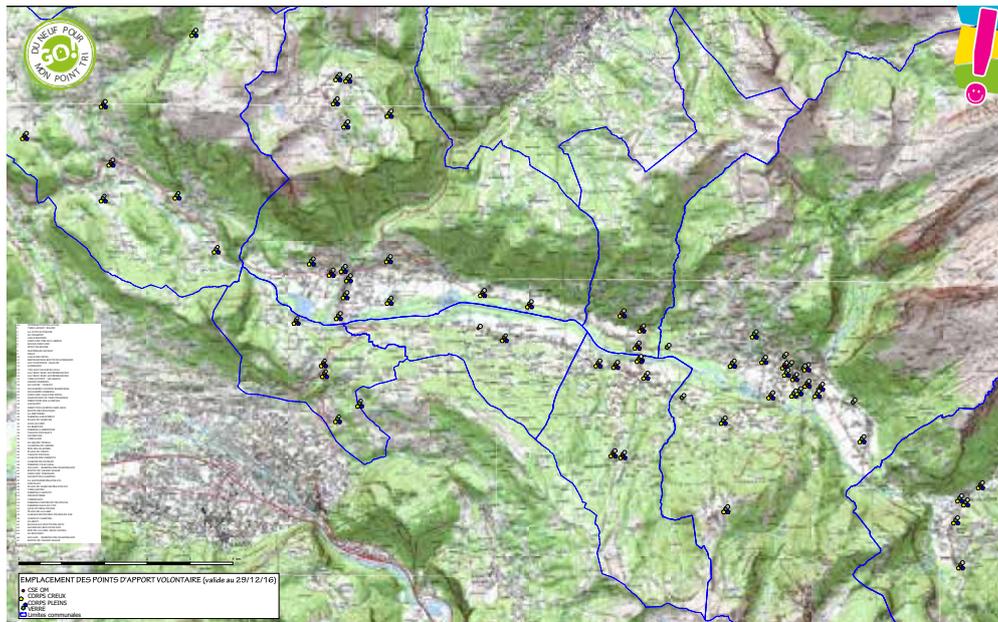
Au total, ce sont 1 312,193 tonnes de déchets qui ont pu être recyclés.

> + 2,6 % de tonnage collecté entre 2015 et 2016

- + 3,4 % pour le verre
- + 8,6 % pour les corps creux
- 0,8 % pour les corps plats

Poids exprimé en tonnes

## Les points d'apport volontaire sur le territoire :



## Les faits marquants de 2016 :

Le territoire comptait au 31/12/2016, 69 points de collecte. Douze nouveaux points ont été créés en cours d'année.

Le choix du lieu d'implantation, du type de point (Conteneur Semi-Enterré (CSE), aérien) ainsi que celui des flux proposés sont fonction de l'identification des besoins.

Ces choix découlent d'une concertation entre les élus et services techniques des communes, le service environnement de la CCMG avec l'appui du SIVOM de la Région de Cluses.

### CHÂTILLON-SUR-CLUSES



Route de Blanc	plastique aérien	1	1	1	-
Le Pissoir / La Côte	plastique aérien	1	1	1	-
Le Champey	CSE	1	1	1	1
Salle Béatrix	CSE	1	1	1	2
Chef-Lieu Ancienne Fruitière	CSE	1	1	1	1

### MORILLON



CCAS	bois aérien	1	1	1	-
Lac Bleu	bois aérien	1	-	1	-
Lac Bleu	plastique aérien	-	1	-	-
Vers Le Pont - Les Miaux	CSE	1	1	1	1
Grand Parking	plastique aérien	1	1	1	-
Le Caton - Visigny	CSE	1	1	1	1
Les Esserts 1	CSE	1	1	1	3
Les Esserts 2	CSE	1	1	1	3

### TANINGES



La Savolière (Pras de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Garage RM (Pras de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Place Du Marché (Pras de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Hotelpark (Pras de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Canevet (Pras de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Dechetterie	CSE	1	1	1	1
Verdevant	CSE	1	1	1	1
Centre Tri Postal	plastique aérien	1	1	1	-
Parking Face CT	bois aérien	1	1	1	-
Quai Du Bras De Fer	plastique aérien	1	1	1	-
Place De La Gare	CSE	1	1	1	2
Garage Municipal Mélan	plastique aérien	1	1	1	-
Stade et Camping	plastique aérien	1	1	1	-
Claricy	plastique aérien	1	1	1	-
Blavallaz	plastique aérien	1	1	1	-
Sous La Ville	CSE	1	1	1	1

### SIXT-FER-À-CHEVAL



Chef Lieu Vers La Gare	bois aérien	1	1	1	-
Salvagny RD29 Vers Télésiège	bois aérien	1	1	1	-
Direction Fer À Cheval	CSE	1	1	1	2
Vers La Cascade Du Rouget	CSE	1	1	1	1
Salvagny	CSE	1	1	1	1

### SAMOËNS



Route De Joux Plane Cabane	plastique aérien	-	-	1	-
Les Beules Fruitière	CSE	1	1	1	2
Parking Amoudruz	CSE	1	1	1	1
Place Du Marche	bois aérien	1	1	1	-
La Piazz	plastique aérien	1	1	1	-
Le Berouze	plastique aérien	1	1	1	-
Carrefour	plastique aérien	2	2	2	-
Vallon D'en Haut	plastique aérien	1	1	1	-
Routes Les Becchi	bois aérien	1	1	1	-
Vercland	plastique aérien	1	1	1	-
Le Grand Tetras	plastique aérien	1	1	1	-
Camping Du Giffre	CSE	1	1	1	1
Hotel Des Glaciers	plastique aérien	-	-	1	-
Cafe De La Poste	plastique aérien	-	-	1	-
Vallon D'en Bas	bois aérien	-	-	1	-
Les Chenets	plastique aérien	-	-	1	-
Cabane De L'Ételley	plastique aérien	-	-	1	-
Veau Gras	CSE	1	1	1	1
Les Beules Route De Sixt	CSE	1	1	1	2
Rue De La Gare, Mgm Layssia	CSE	1	1	1	2
Les Saix - Parking Des Damoiseaux	plastique aérien	2	2	2	-
Arts Et Vie	bois aérien	1	1	1	-

### LA RIVIÈRE-ENVERSE



Chef Lieu	CSE	1	1	1	1
La Rivière RN	CSE	-	-	-	2

### MIEUSSY



Pont de Donche	plastique aérien	1	1	1	-
Lechat	plastique aérien	1	1	1	-
Dessy	plastique aérien	1	1	1	-
Salle des Fêtes	CSE	1	1	1	3
Route de Sommand	CSE	1	1	1	3
Anthion lac - Ballon	CSE	1	1	1	3
Sommand	plastique aérien	1	1	2	-

### VERCHAIX



Chef-Lieu	CSE	1	1	-	2
Chef-Lieu	plastique aérien	-	-	1	-
Les Hottes - Camping	CSE	1	1	1	2
Le Bouchet	CSE	1	1	1	2

## La collecte du textile :

La CCMG a signé un contrat depuis 2013 pour l'installation de colonnes textiles sur 5 sites répartis sur le territoire :

- Taninges - avenue des Thézières (2 colonnes)
- Taninges - déchèterie (2 colonnes)
- Mieussy - groupe scolaire (1 colonne)
- Samoëns (parking de Carrefour Market (2 colonnes)
- Association de Samoëns (1 colonne)

La collecte des colonnes est réalisée par l'entreprise d'insertion Seforest basée à Meythet. Les vêtements ainsi collectés sont ensuite acheminés pour recyclage, en partenariat avec la société Trivallées, pour être triés puis valorisés en vêtements d'occasion, en chiffons d'essuyage ou en matière textile.

> + 3 % de tonnage collecté entre 2015 et 2016

En 2016, cette collecte spécifique a permis de traiter 56 236,21 kg de textile sur l'ensemble du territoire.

### Perspectives 2017 :

La CCMG va poursuivre les investissements pour moderniser la collecte des ordures ménagères et la collecte des déchets sélectifs.

Relance du marché de collecte des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) pour le flux ordures ménagères.

Lancement d'un marché de Génie Civil pour l'installation des nouveaux CSE.

Caractérisation (échantillonnage) des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur la commune de Morillon (particuliers et professionnels) par une étude de l'ADEME pour mieux comprendre les comportements et besoins.

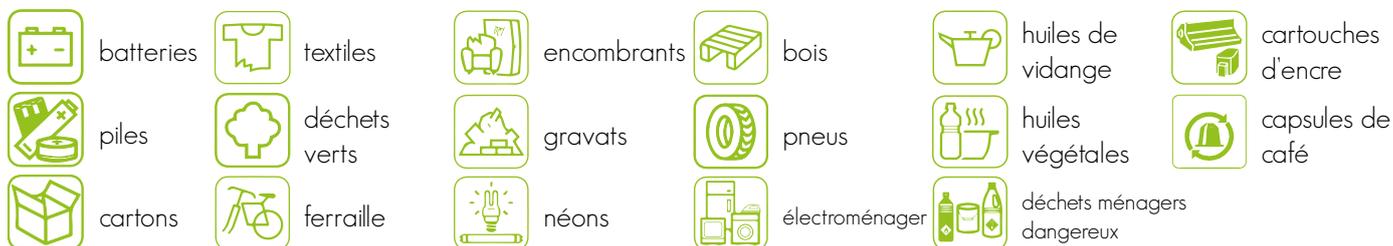
Cartographie des tournées de ramassage des Ordures Ménagères.

# O3. La collecte en déchèterie

La déchèterie de Jutteninges (Taninges)

Elle est ouverte à tous les particuliers du territoire. Son accès est toléré aux artisans et commerçants.

La déchèterie prend en charge :



LA COLLECTE 2016 EXPRIMÉE EN TONNES

	BATTERIES	CARTONS	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DEEE : GEM*	DEEE : GEM hors froid	DEEE : PAM*	DEEE : écrans*	DEA Eco-Mobilier
JANVIER	-	16,80	15,44	43,56	0,85	3,64	2,85	2,70	10,22
FÉVRIER	-	17,02	21,30	41,92	1,90	6,13	2,42	1,76	13,78
MARS	-	14,64	28,38	59,48	0,79	2,86	2,42	2,12	16,84
AVRIL	-	14,20	88,18	61,30	2,75	8,30	5,05	5,12	25,10
MAI	-	11,70	169,60	74,62	2,09	6,33	2,77	2,34	24,78
JUIN	-	13,80	154,74	81,64	2,14	4,69	4,50	4,66	23,64
JUILLET	-	12,76	146,64	71,18	3,82	6,19	2,83	2,15	26,56
AOÛT	-	15,70	156,92	96,60	2,94	5,58	6,32	4,78	28,76
SEPTEMBRE	-	14,96	144,56	103,10	2,38	4,62	4,80	1,41	28,62
OCTOBRE	-	11,10	121,06	83,92	2,94	5,11	5,08	2,57	31,44
NOVEMBRE	-	13,96	88,78	94,76	2,06	5,73	4,59	2,66	27,56
DÉCEMBRE	-	18,74	46,96	69,82	2,13	5,57	3,72	2,05	22,12
TOTAUX	0	175,38	1 182,56	881,90	26,77	64,74	47,36	34,31	279,42

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

GEM : Gros Électroménager - PAM : Petit Appareil Ménager

	MÉTAUX	GRAVATS	INCINÉRABLES	VERRE	HUILE VÉGÉTALE	HUILE MOTEUR	AÉROSOLS	SOLVANTS NON CHLORÉS
JANVIER	10,08	50,62	0	32,60			0,04	
FÉVRIER	12,54	39,64	8,46	40,40		0,90		
MARS	15,20	57,70	4,20	33,20	0,76		0,24	
AVRIL	28,70	58,48	6,76	39,98	0,94			0,00
MAI	33,62	125,50	0	10,12			0,02	
JUIN	25,86	120,20	0	19,38			0,03	
JUILLET	22,60	63,58	28,18	24,20	1,01	2,59	0,02	
AOÛT	30,34	92,50	0	10,16			0,02	
SEPTEMBRE	37,66	112,78	0	41,66	0,96	0,78	0,03	
OCTOBRE	31,98	102,06	0	6,78			0,03	
NOVEMBRE	35,56	110,88	0	11,56		1,74		
DÉCEMBRE	18,92	42,30	4,68	5,62			0,3	
TOTAUX	303,06	976,24	52,28	275,66	3,67	6,01	0,44	0

	PHYTOSANITAIRES	PEINTURES	PRODUITS DE LABORATOIRE	PILES	BOIS	CARTOUCHES ENCRE	CAPSULES CAFÉ	NÉONS ET AMPOULES	PNEUS
JANVIER	0,01	1,36			32,38	0,02	0,17		3,82
FÉVRIER	0,02	0,80		0,29	43,68				3,08
MARS		0,76			56,42	0,09	0,17		0,00
AVRIL	0,03	1,50			76,20				6,30
MAI	0,02	0,94			110,48	0,02	0,23		3,44
JUIN	0,02	1,87		0,24	118,02				5,78
JUILLET		0,79			104,58				2,86
AOÛT	0,02	2,07	0,18		138,96				3,92
SEPTEMBRE	0,04	1,48		0,25	159,80	0,03	0,38		2,84
OCTOBRE	0,07	2,17			119,32				2,52
NOVEMBRE		1,52			113,48				2,66
DÉCEMBRE	0,02	1,23			80,66	0,03	0,30		6,62
TOTAUX	0,22	16,49	0,18	0,78	1 153,98	0,19	1,25	0	43,84

### > + 10 % de tonnage collecté entre 2015 et 2016

Pour la déchèterie, le fonctionnement est assuré par les agents de la CCMG et la collecte par différents prestataires qui transfèrent les produits vers des filières de traitement, de recyclage et de valorisation appropriées.

Chaque filière mise en place permet de traiter les déchets dans les normes environnementales en fonction de leur nature et de leur usage. Ces traitements évitent la diffusion de produits polluants dans l'environnement et permettent une valorisation de ces déchets.

Le traitement des filières de déchèterie permettent 3 types de valorisation :

- Valorisation matières : recyclages et réutilisation (filière bois, ferrailles, cartons, D3E, pneus, gravats)
- Valorisation organique : compostage (déchets verts)
- Valorisation énergétique : incinération avec récupération de l'énergie électrique (encombrants et OM)

Deux nouvelles filières de recyclage ont été mise en place à la déchèterie intercommunale au cours de l'année 2016 : les palettes (en test) et les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Cette dernière a permis la réutilisation ou le recyclage de 279,42 tonnes de matériaux.

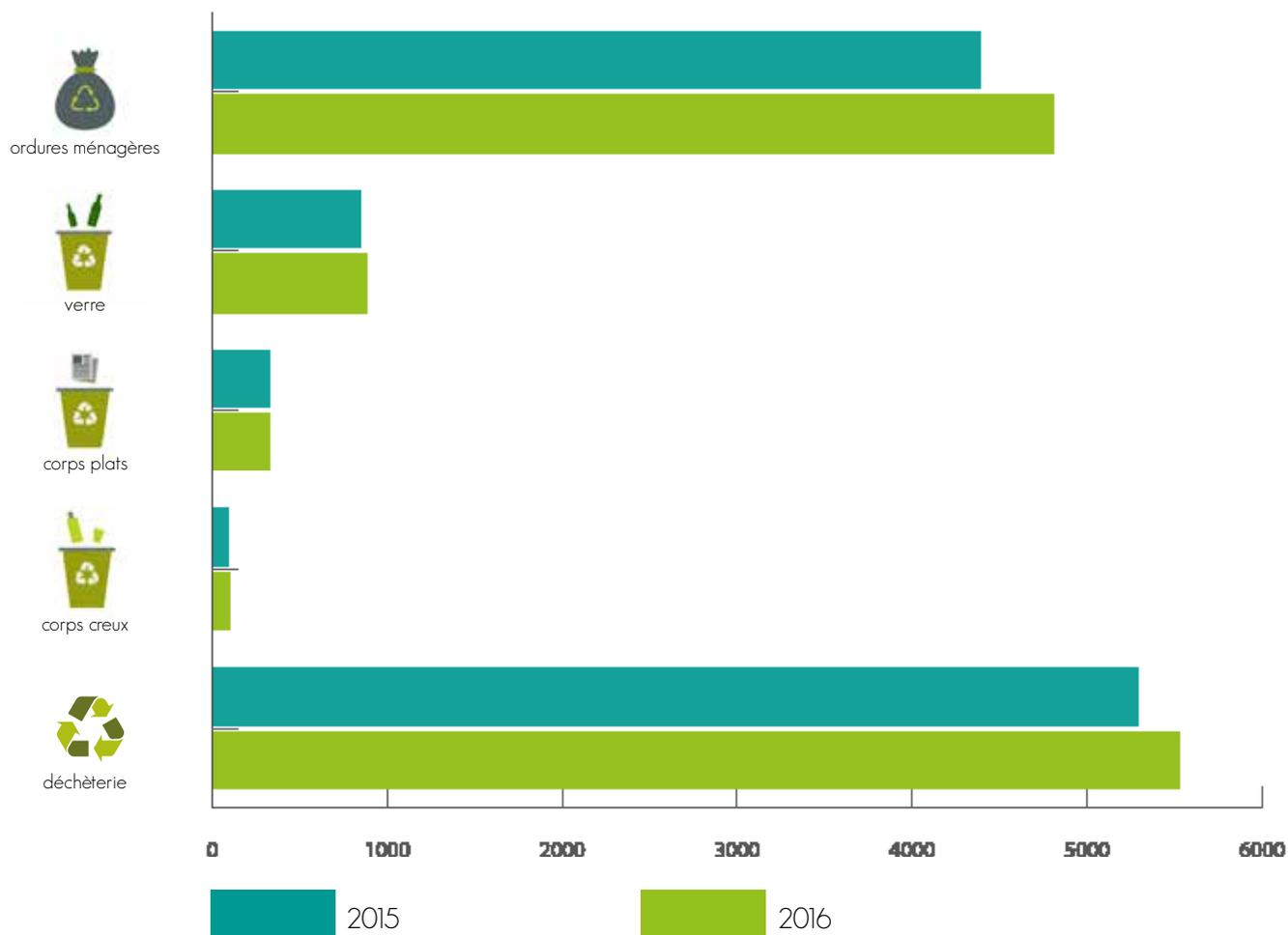
Concernant le projet de réhabilitation de la déchèterie de Jutteninges, plusieurs étapes ont été réalisées en 2016 :

- Étude géotechnique
- Étude Hydraulique
- Élaboration des plans (réseaux secs, humides, plan masse,...)
- Consultation des différents services (partenaires publics associés)
- Dépôt du dossier loi sur l'eau

### Perspectives 2017 :

- > Le traitement des huiles végétales sera confié au SIVOM des Montagnes du Giffre
- > Concernant le projet de réhabilitation de la déchèterie :
  - Dépôt du permis de construire
  - Relance du marché de maîtrise d'œuvre
  - Consultation des entreprises (pour un début des travaux 1<sup>er</sup> semestre 2018)
  - Préparation du défrichement
  - Déclaration ICPE (installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

## O4. L'évolution des flux



### LA COMMUNICATION :

## O1. Les actions de communication

Les actions de communication sont principalement réalisées par le SIVOM de la Région de Cluses, en collaboration avec les services de la CCMG. En 2016, une action de sensibilisation des usagers a été menée suite à l'implantation de conteneurs semi-enterrés aux Esserts (réalisation et pose d'affiches dans les commerces).

Le SIVOM de la Région de Cluses a participé à la journée de nettoyage au Praz de Lys le 21/05/2016.

### Perspectives 2017

Création d'un guide du tri en français et en anglais et d'un guide du compostage en partenariat avec le SIVOM de la Région de Cluses.

